



DECISION

N° 2022-D11

CHOIX D'UN CABINET D'EXPERTISE POUR SINISTRE BARDAGE BOIS DES TENNIS COUVERTS

LE MAIRE DE TARTAS (Landes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 23 Mai 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

VU les dégradations constatées aujourd'hui au niveau des bardages bois du bâtiment des tennis couverts,

VU que la construction de cet équipement date de moins de 10 ans et que les entreprises sont toujours en garantie décennale,

VU qu'une première réunion amiable avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises n'a pas abouti, du fait de l'absence des principaux concernés,

CONSIDERANT que ce dossier nécessite une analyse administrative et techniques des conditions de réalisation de ce chantier et que la collectivité n'a pas la compétence en interne afin de la mener à bien,

CONSIDERANT la nécessité pour la collectivité d'avoir une assistance technique et juridique dans ce dossier,

VU les demandes de chiffrages faites aux trois cabinets d'expertises suivants :

- PHG 42 Avenue JF KENNEDY 64200 BIARRITZ
- SARETEC 251 Avenue du Maréchal JUIN 40000 MONT DE MARSAN
- EUREXO 1 Chemin de l'aviation 64200 BASSUSSARRY

VU que seul le cabinet PHG a renvoyé une offre de services,

VU que le montant de cette offre est inférieur à 40 000 €,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De commander les travaux d'expertise technique et de conseil dans ce dossier au cabinet PHG, 42 Avenue JF KENNEDY 64200 BIARRITZ .

Article 2 : Le montant de la commande est de :

Phase 1 - Visite du site, étude des documents marché et compte rendu pour un montant de 1 100. 00 € HT
soit 1 320.00 € TTC.

Phase 2 – Réunions d’expertises et suivi pour un montant de 1 650 € HT soit 1 980. 00 € TTC

Phase 3 – Expertise judiciaire pour un montant de 1 850. 00 € HT soit 2 220. 00 € TTC

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Sous Préfet et affichée à la porte de la Mairie.

Fait à Tartas, le 17 Juin 2022

**Le Maire,
J-F. BROQUÈRES**

